



Un observatoire du développement durable est créé dans les champs de la santé, du social et du médico-social

Le renforcement de notre action dans le domaine du développement durable permettra de réduire nos consommations d'énergie, de créer des organisations pérennes et connectées, de réutiliser nos déchets, de respirer un air de plus grande qualité et de créer de l'emploi. Cette transformation nécessaire s'inscrit dans le prolongement des engagements ambitieux pris par la France au niveau international, avec les accords de Paris signés en 2016.

C'est pour cela qu'une première traduction de cette dynamique est donnée dans les secteurs sanitaire, social et médico-social. A l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, leurs fédérations, union et organisations¹ s'associent aux pouvoirs publics (ministère des solidarités et de la santé, ministère de la transition écologique et solidaire) et à l'agence nationale d'appui à la performance (ANAP) pour lancer officiellement un observatoire du développement durable. Sa création fait suite aux engagements pris lors de la signature, le 5 mai dernier, de la nouvelle convention 2017-20 sur le développement durable.

Assurant des missions de soins, d'accueil et d'accompagnement des personnes, les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux partagent les valeurs du développement durable et de la transition écologique. Ils ont choisi, avec cette convention notamment, d'intégrer la responsabilité sociale, sociétale et environnementale dans leurs actions.

4 des fédérations² ont déjà signé en 2009 une première convention d'engagement volontaire du secteur de la santé sur la voie du développement durable. Sa mise en œuvre a contribué à favoriser de nouveaux comportements et a témoigné d'un réel dynamisme de la part des parties prenantes.

En 2017, le renouvellement et l'élargissement en 2017 à de nouveaux acteurs des champs social et médico-social illustrent la volonté partagée de réaffirmer cet engagement et le soutien des pouvoirs publics aux démarches de responsabilité sociétale et environnementale.

L'observatoire, animé par l'ANAP, articulera ses travaux autour de 32 questions réparties sur 6 axes : société, social, environnement, achats responsables, économie et gouvernance.

¹ FHF, FEHAP, FHP, UNICANCER, Nexem, UNIOPSS, FNEHAD, SYNERPA, FNAQPA

² FHF, FHP, FEHAP et UNICANCER

Chaque structure concernée, dont l'observatoire sera l'interlocuteur privilégié, sera libre de s'autoévaluer sur un ou plusieurs axes de son choix.

Le premier recueil des données de l'observatoire du développement durable sera ouvert du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2017 sur le [site de l'ANAP](#). Ses résultats seront restitués à l'automne.

Contact :

Laurent Setton, Haut fonctionnaire du développement durable du ministère des solidarités et de la santé – laurent.setton@sg.social.gouv.fr

Contact presse :

Direction générale de l'offre de soins – Alexandra Béchard – alexandra.bechard@sante.gouv.fr – 01 40 56 47 43